

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n°2014157BS0301**

Réunion du Bureau Syndical du 6 juin 2014

Date de convocation : 27 mai 2014

Date d'affichage : 11 juin 2014

OBJET : Elections des 4 Vice-Présidents et du Secrétaire.

L'an deux mille quatorze, le six du mois de juin à 9 heures 30, le Bureau Syndical s'est réuni au siège du SDEG 16, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Monsieur Luis-Michel FERNANDES, benjamin du Bureau Syndical, est désigné secrétaire.

Nombre total de membres :	22
Quorum :	12
Nombre de présents au moment du vote :	22
Nombre de procurations au moment du vote :	0

Le Président

Rappelle :

- Que, conformément aux statuts du SDEG 16, il appartient aux membres du Bureau Syndical d'élire les 4 Vice-Présidents et le Secrétaire.
- Que cette élection s'effectue en application des articles 12, 16.1 et 16.2 des statuts du SDEG 16 du 17 mars 2014.

▪ **1^{er} Vice-Président :**

Le Président fait appel de candidatures.

Le Président propose :

Monsieur Roland TELMAR au poste de 1^{er} Vice-Président.

Il n'est fait acte d'aucune autre candidature.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après avoir compté les bulletins, il est procédé, à haute voix, au dépouillement.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : **22**
- nombre de votants : **22**
- bulletin nul ou blanc : **0**
- suffrages exprimés : **22**
- majorité absolue : **12**

Obtient :

- Monsieur Roland TELMAR : **22 voix.**

Le Président déclare Monsieur Roland TELMAR élu 1^{er} Vice-Président, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

▪ **2^{ème} Vice-Président :**

Le Président fait appel de candidatures.

Le Président propose :

Monsieur Jean-Pierre COMPAIN au poste de 2^{ème} Vice-Président.

Il n'est fait acte d'aucune autre candidature.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après avoir compté les bulletins, il est procédé, à haute voix, au dépouillement.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : **22**
- nombre de votants : **22**
- bulletin nul ou blanc : **0**
- suffrages exprimés : **22**
- majorité absolue : **12**

Obtient :

- Monsieur Jean-Pierre COMPAIN : **22 voix.**

Le Président déclare Monsieur Jean-Pierre COMPAIN. élu 2^{ème} Vice-Président, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

▪ **3^{ème} Vice-Président :**

Le Président fait appel de candidatures.

Le Président propose :

Monsieur Claude GIGNAC au poste de 3^{ème} Vice-Président.

Il n'est fait acte d'aucune autre candidature.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après avoir compté les bulletins, il est procédé, à haute voix, au dépouillement.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : **22**
- nombre de votants : **22**
- bulletin nul ou blanc : **0**
- suffrages exprimés : **22**
- majorité absolue : **12**

Obtient :

- Monsieur Claude GIGNAC : **22 voix.**

Le Président déclare Monsieur Claude GIGNAC élu 3^{ème} Vice-Président, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

▪ **4^{ème} Vice-Président :**

Le Président fait appel de candidatures.

Le Président propose :

Monsieur Jacques TOURNAT au poste de 4^{ème} Vice-Président.

Il n'est fait acte d'aucune autre candidature.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après avoir compté les bulletins, il est procédé, à haute voix, au dépouillement.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : **22**
- nombre de votants : **22**
- bulletin nul ou blanc : **1**
- suffrages exprimés : **21**
- majorité absolue : **11**

Obtient :

- Monsieur Jacques TOURNAT : **21 voix.**

Le Président déclare Monsieur Jacques TOURNAT élu 4^{ème} Vice-Président, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

▪ **Secrétaire :**

Le Président fait appel de candidatures.

Le Président propose :

Monsieur Joël DESCHAISES au poste de Secrétaire.

Il n'est fait acte d'aucune autre candidature.

Il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après avoir compté les bulletins, il est procédé, à haute voix, au dépouillement.

Le Président annonce les résultats :

- nombre d'inscrits : **22**
- nombre de votants : **22**
- bulletin nul ou blanc : **1**
- suffrages exprimés : **21**
- majorité absolue : **11**

Obtient :

- Monsieur Joël DESCHAISES : **21 voix.**

Le Président déclare Monsieur Joël DESCHAISES. élu Secrétaire, au premier tour de scrutin, à la majorité absolue.

Le Bureau Syndical donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.